

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre 1 – Le cadre législatif et réglementaire</b>	<b>9</b>
<b>Les principaux textes</b>	<b>11</b>
<b>Du septennat au quinquennat renouvelable une fois</b>	<b>53</b>
<b>Généralisation et encadrement des sondages d’opinion</b>	<b>57</b>
<b>Internet et les réseaux sociaux</b>	<b>67</b>
Faire campagne sur le Net	69
Une source d’informations incontournable pour les électeurs	72
<b>Chapitre 2 – L’élection de 2012. Une présidentielle « normale » ?</b>	<b>73</b>
<b>La préparation du scrutin</b>	<b>77</b>
Le calendrier	77
La présentation des candidatures	80
Décisions du Conseil constitutionnel sur les actes préparatoires au scrutin présidentiel	90
<b>La campagne et les opérations de vote</b>	<b>92</b>
Les candidats	92
Premier tour de scrutin	102
Second tour de scrutin	103
Les équipes	104
Le contrôle de la campagne	105
La régularité de la campagne	105
Les opérations de vote	108
<b>Le déroulement de la campagne électorale</b>	<b>118</b>
La sélection par les primaires	118
La campagne audiovisuelle	120
Grille des émissions du premier tour	139
Grille des émissions du second tour	147
Les professions de foi des candidats	152
Les sites Internet et adresses sur les réseaux sociaux des candidats	153
Le débat d’entre-deux-tours	155
<b>Le financement de la campagne</b>	<b>244</b>
<b>Les résultats</b>	<b>260</b>
Premier tour	260
Second tour	274

<b>Chapitre 3 – L'élection de 2017. La victoire du « dégagisme »</b>	<b>289</b>
<b>La préparation du scrutin</b>	<b>293</b>
Le calendrier	293
La présentation des candidatures	296
Décision du Conseil d'État sur les actes préparatoires au scrutin présidentiel	305
<b>La campagne et les opérations de vote</b>	<b>306</b>
Les candidats	343
Premier tour de scrutin	352
Second tour de scrutin	353
Les équipes	354
Le contrôle de la campagne	356
La régularité de la campagne	356
Les opérations de vote	358
<b>Le déroulement de la campagne électorale</b>	<b>368</b>
Les primaires organisées en vue de la présidentielle	368
La campagne audiovisuelle	373
Grille des émissions du premier tour	389
Grille des émissions du second tour	400
Les professions de foi des candidats	406
Les sites Internet et adresses sur les réseaux sociaux des candidats	407
Les débats de la présidentielle	409
Les débats inédits d'avant-premier tour	409
Le traditionnel débat d'entre-deux-tours	411
<b>Le financement de la campagne</b>	<b>477</b>
<b>Les résultats</b>	<b>493</b>
Premier tour	493
Second tour	507
<b>Liste des documents contenus dans cet ouvrage</b>	<b>523</b>

## Introduction

L'élection présidentielle occupe une place particulière dans le système institutionnel français. Depuis l'introduction du suffrage universel direct, en 1962, et plus encore avec le passage au quinquennat en 2000 suivi de l'inversion des calendriers présidentiel et législatif en 2002, elle détermine plus que jamais l'attribution et l'exercice du pouvoir.

Les partis se transforment en écuries présidentielles, en généralisant l'usage de primaires afin de déterminer le candidat le plus à même de remporter le scrutin. La position dans les sondages et la popularité prennent alors souvent le pas sur l'adéquation entre les valeurs et l'idéologie du candidat et celles des sympathisants. Pour les petites formations, qui n'ont aucune chance de succès, il s'agit de profiter de cette vitrine exceptionnelle qu'offre la campagne pour diffuser leurs idées ou faire connaître leur *leader*.

Car aucune élection ne mobilise autant les commentateurs, qu'ils soient journalistes, politistes, sondeurs, bloggeurs ou simples internautes. Pendant des mois, la France vit au rythme de la campagne. Aucun autre scrutin non plus ne mobilise autant les électeurs : la présidentielle détient, avec les municipales, les plus forts taux de participation (même si ceux-ci tendent à reculer).

La prééminence de l'élection présidentielle oblige le législateur à redoubler d'attention : non seulement il lui faut adapter les textes régissant le scrutin aux évolutions sociétales et aux mutations technologiques – les candidats souhaitant mettre à profit tous les moyens modernes de communication, notamment Internet et les réseaux sociaux –, mais il doit aussi veiller à assurer la stricte égalité entre les candidats et leurs partis. Différentes institutions, et en premier lieu le Conseil constitutionnel, ont ainsi la charge d'assurer le bon déroulement de l'élection.

Ces exigences apparaissent clairement au fil de ce recueil, qui rassemble les principaux textes relatifs aux deux derniers scrutins présidentiels, les 22 avril et 6 mai 2012 et les 23 avril et 7 mai 2017. La première partie présente le cadre législatif et réglementaire, qui évolue significativement durant ces cinq années. Les deuxième et troisième parties mettent la focale sur les deux élections : d'abord la campagne de 2012, dont on questionnera la « normalité », puis celle de 2017, marquée par la victoire du « dégagisme ».

---

## Chapitre 1

# Le cadre législatif et réglementaire

Le cadre législatif et réglementaire évolue sensiblement à l'approche de l'élection présidentielle de 2012. Si les institutions de la V<sup>e</sup> République, régies par une Constitution dont on célébrera les 60 années d'existence le 4 octobre 2018, ont prouvé leur solidité au fil du temps, c'est aussi parce que le législateur n'a eu de cesse d'adapter notre droit aux évolutions et aux nouvelles pratiques.

Parmi celles-ci figurent les mutations technologiques et les changements dans la manière de faire campagne. En effet, avec l'augmentation du nombre de candidats, la banalisation d'Internet, le développement des réseaux sociaux, la généralisation des sondages d'opinion et l'apparition d'une multitude de chaînes de télévision, la propagande électorale s'est profondément transformée.

Pour le législateur, le défi est majeur : il s'agit de garantir la liberté d'expression des candidats et des électeurs, assurer l'égalité de traitement entre concurrents, tout en empêchant toute pression de nature à altérer la sincérité du scrutin.